

Quelques faits historiques sur les lieux de villégiature des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie (SNJM)*

Ferme de Dorval (QC)

En 1914, les religieuses des SNJM acquièrent trois fermes en vue de construire leur maison mère. Ces fermes couvrent une superficie de 239 arpents et sont situées à Dorval, sur la Côte de Liesse. La guerre qui sévit en Europe en 1914, force les religieuses à mettre en veilleuse leur plan de construction et à louer leurs fermes.

À l'automne de 1916, la gérance de l'entreprise agricole est confiée à M. Romuald Lachapelle qui vient demeurer sur le domaine. Le 20 mai 1917, trois religieuses sont désignées pour aller œuvrer à Dorval : sœur François de Paule, qui y travaillera durant 30 ans, sœur Marie Damien et sœur Marie Victorin.

Les religieuses exploitent la ferme de Dorval - nommée **Ferme Jésus-Marie** - de manière à approvisionner en produits agricoles les couvents des environs. À partir de 1922, le personnel de Dorval s'accroît de sœurs malades ou convalescentes qui vont y refaire leurs forces lors de séjours temporaires. De 1918 à 1940, deux religieuses enseignent aux filles et aux garçons du primaire dans une école de la municipalité de Dorval.

En octobre 1940, par décision de gouvernement fédéral, 72 arpents de la ferme sont expropriés en vue de l'établissement d'un aéroport à Dorval. Cette décision nécessite, dans le plus bref délai, la relocalisation de la résidence des religieuses et des bâtiments de la ferme. Avec les années, les activités aéroportuaires ne cessent de s'accroître, le trafic devient de plus en plus intense et le bruit qui en résulte devient insupportable. La ferme de Dorval est vendue en 1951 à Morgan Realties, avec droit d'occupation jusqu'en octobre 1954. Le 14 septembre 1954, bétail et volaille sont acheminés vers une nouvelle ferme située à Lachenaie. Les religieuses quittent Dorval le 11 novembre 1954.

Chalet Jésus-Marie (ou Chalet Sacré-Cœur) - Saint-Sauveur (QC)

De 1921 à 1923, le chalet Jésus-Marie, situé sur le bord du lac Millette, au 813 chemin du Lac Millette à Saint-Sauveur-des-Monts (Québec), est la propriété de Monsieur François Gobeille, père d'une religieuse SNJM; occasionnellement la famille Gobeille invite quelques religieuses à venir s'y reposer. En 1923, la congrégation fait l'acquisition d'une partie du terrain et de 1923 à 1933, la famille Gobeille laisse, aux sœurs de l'infirmerie d'Hochelaga, le libre usage de ce chalet. C'est en 1933, à l'occasion du décès de sœur François d'Alcala (Alma Gobeille), que le chalet du lac Millette devient

officiellement propriété de la congrégation. Le chalet Jésus-Marie ferme ses portes en 2008 au moment de sa vente.

Le chalet Jésus-Marie du Lac Millette, aussi appelé **Chalet Sacré-Coeur**, est une maison de repos et de villégiature pour les sœurs de la maison mère et de toutes les résidences de la région de Montréal et des environs. À compter de 1965, le chalet est aménagé pour être habitable en toutes saisons. Si nécessaire, le chalet devient une résidence temporaire pour quelques sœurs; ce fut le cas durant les travaux de rénovation de l'infirmerie de Valleyfield (1980-1981), au moment de la transformation de certaines pièces du couvent de Verchères (1982) et lors du lock-out des employés de la maison mère (1998-1999).

Au cours des années, le chalet Jésus-Marie accueille différents groupes durant quelques jours. Pour les SNJM : Comité de Finances, Comité de Vocation, Session sur les vœux, Rencontres des animatrices locales, Conseil provincial et le Collège des supérieures provinciales du Québec.

D'autres groupes sont également reçus au Chalet Jésus-Marie : les Associés, le Service de pastorale du Diocèse de Montréal, les élèves d'une classe-verte et de nombreux groupes de jeunes filles.

Le chalet Jésus-Marie demeure une dépendance de la maison mère jusqu'en 1981. Il relève ensuite de la province canonique du centre Interprovincial jusqu'en 1990, de la province du Mont-Royal de 1990 à 2000 et de la province du Québec de 2000 à 2008.

Ferme Jésus-Marie - Lachenaie (QC)

Pour remplacer la ferme de Dorval, les Sœurs des SNJM achètent, en 1954, deux fermes situées à Lachenaie. Elles ajoutent un nouveau bâtiment à la ferme en agrandissant la résidence déjà existante. Des neuf religieuses qui se rendent à Lachenaie, le 11 novembre 1954, sept viennent de Dorval et possèdent déjà une expertise dans l'art d'exploiter une entreprise agricole. Les produits de la ferme continuent d'être offerts aux couvents des environs. Comme à Dorval auparavant, les religieuses de la **Ferme Jésus-Marie de Lachenaie** accueillent dans leur résidence, des sœurs malades ou convalescentes pour un séjour plus ou moins long.

Le 18 septembre 1960, le ministère de l'Agriculture du Québec reconnaît l'excellence de la ferme de Lachenaie. Il la proclame lauréate de l'année pour le Mérite agricole et lui décerne un diplôme du Mérite agricole, ainsi qu'une médaille d'argent. Cet honneur rejaillit sur celles qui donnent le meilleur d'elles-mêmes dans cette entreprise.

Vers 1967, le vieillissement du personnel religieux et la difficulté d'embaucher du personnel auxiliaire sont tels qu'un projet de vente de la ferme est élaboré. En 1968, on vend le troupeau laitier et en 1969, les volailles. Une partie du terrain est expropriée en 1972 par l'Office des autoroutes du Québec. La ferme est finalement louée pour fin d'exploitation agricole, sans aucun droit sur la résidence et les bâtiments. Les religieuses continuent d'y vivre jusqu'à l'été de 1976.

En août 1976, une nouvelle œuvre voit le jour dans la résidence de la ferme de Lachenaie, sous l'inspiration de sœur Claire Dupont. Il s'agit d'un projet - nommé le P.A.S. (Prière, Art, Service) - orienté vers la prière, les arts, les services de retraite, d'animation et de ressourcement. Petit à petit, la remise, le poulailler et l'étable, après de légères ou de profondes transformations, passent au service du P.A.S. L'œuvre se maintient à Lachenaie jusqu'en 1999. Sœur Claire Dupont continue alors son projet du P.A.S. au 1845, rue Préfontaine, à Montréal, jusqu'en 2006.

En 1999, la maison de Lachenaie devient un lieu de réunions et de retraites. La ferme est vendue le 1er novembre 2010, à la compagnie Développements CMPM, une société en nom collectif.

Chalet Jésus-Marie - Val Morin (QC)

Le 5 juin 1954, la province canonique SNJM de Montréal fait l'acquisition d'une propriété de villégiature pour les sœurs de la province. Située à Val-Morin (Québec), en bordure du lac Raymond, cette propriété appartenait, jusqu'en octobre 1952, à la famille de M. René Papineau-Couture. Sur cet immense terrain – **Chalet Jésus-Marie** – situé au 2043 Chemin de la Gare, se trouvent cinq bâtisses : un grand chalet, deux chalets plus petits, une salle de jeux, un garage et un hangar.

Dès la fin de juin 1954, quelques religieuses s'affairent à organiser ce nouveau site de vacances, tout en profitant de la beauté environnante. Dès lors, de nombreuses améliorations ont été apportées aux conditions du terrain, et jusqu'à ce jour, l'aménagement paysager de la propriété est une des priorités de la direction. Jusqu'en 1968, le nombre de chambres disponibles est d'environ une vingtaine, mais la construction d'un nouveau grand chalet permet à une quarantaine de sœurs d'être hébergées. En 1970, on procède à l'aménagement de la plage et en 1985, au creusage d'une piscine extérieure chauffée.

À partir de 1959, Val-Morin ouvre ses portes à quelques sœurs des autres provinces de l'île de Montréal.

À compter de 1989-1990, le chalet principal est ouvert tout au long de l'année et une équipe permanente vit et œuvre à la Résidence de Val-Morin, permettant à plusieurs groupes et individus d'être accueillis à Val-Morin : des sœurs SNJM vont s'y reposer; de nombreuses religieuses d'une dizaine d'autres congrégations se joignent aux SNJM pour des séjours de vacances; des laïcs (groupes et individus) sont également les bienvenus. Val-Morin ferme ses portes en janvier 2013.

Cap-Saint-Jacques (QC)

Le 23 juin 1966, le Conseil général de la Congrégation des sœurs des SNJM décide d'acheter à Cap-Saint-Jacques, dans la Cité de Pierrefonds, une ferme de 98 arpents, propriété de la Succession Horace Gohier. De plus, un ensemble de fermes de 402 arpents, appartenant aux Fermes du Cap-Saint-Jacques, Ltée, est acheté. Une autre

décision est prise, le 26 octobre 1968, à l'effet d'acquérir une propriété de madame Judith M. Pace Benson, contiguë au domaine déjà acquis et où se trouvent trois maisons, des dépendances et des terres en culture.

De 1966 à 1972, Cap Saint-Jacques sert de lieu de repos pour les religieuses.

Pour se conformer à une décision du chapitre général de 1971, le Conseil général de la Congrégation quitte la maison mère à Outremont pour aller résider au Cap-Saint-Jacques. Le 21 mars 1972, sœur Marthe Lacroix, supérieure générale, et ses deux assistantes, sœur Mariette Payment et *sister* Catherine Clare, arrivent au Cap-Saint-Jacques. Elles partagent la « maison Benson » avec une partie du personnel attaché à l'Administration générale, tandis que l'autre partie loge à la « maison blanche », située à proximité de la première. Des améliorations sont apportées à la propriété : construction d'un bâtiment pour bureaux en 1972; forage d'un puits artésien en 1972 et ajout de nouveaux bureaux en 1978.

Le 15 février 1980, la Communauté Urbaine de Montréal se porte acquéreur de toute la propriété du Cap-Saint-Jacques. Les sœurs des SNJM ne consentent à cette vente qu'en vue de l'établissement, à cet endroit, d'un parc régional. Selon les termes du contrat, une clause garantit aux religieuses, pour une période de cinq ans, l'usage d'une réserve de 1 000 000 pieds carrés, où sont situés les bureaux de l'Administration générale, les résidences des religieuses et celle du gardien des lieux.

Au cours du mois de septembre 1984, le personnel attaché à l'Administration générale quitte progressivement le Cap-Saint-Jacques. Les membres du Conseil général partent le 19 septembre 1984 et entrent le même jour au nouveau siège social de la Congrégation, situé au 80, rue Saint-Charles Est, à Longueuil.

Val-des-Lacs (QC)

À partir de mars 1980, la province SNJM d'Outremont loue un chalet à Val-des-Lacs, dans les Laurentides, pour remplacer un chalet qu'elle louait à Val David.

En 1982, la province reçoit la permission d'acheter la propriété de Val-des-Lacs, qui appartenait aux Sœurs Blanches d'Afrique. La transaction a finalement lieu en 1984. Au 151, chemin Charron à Val-des-Lacs se trouve deux chalets de repos et de villégiature avec accès au lac Gagnon.

En 1988, une communauté locale s'installe de façon permanente. La propriété est vendue en 1997.

*Source : Service central des archives SNJM – Exposition « *Un temps de repos – les SNJM en villégiature » -* 2015